

Message Text

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 01 GENEVA 05974 01 OF 03 211027Z

20

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 ACDA-19

NSAE-00 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00

SAJ-01 SS-20 H-03 DRC-01 LS-01 /130 W

----- 101364

R 210945Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8378

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY MOSCOW

LIMITED OFFICIAL USE SECTION 1 OF 3 GENEVA 5974

E.O. 11652: N/A

TAGS: PFOR

SUBJ: CSCE:COMMITTEE III-INFORMATION

1. THE EC-9 CATALOGUE FOR INFORMATION, IN REALITY A DRAFT FINAL CSCE FINAL DOCUMENT FOR INFORMATION, WAS REVIEWED BY THE NATO COMMITTEE III CAUCUS THIS WEEK. IT CONSISTS OF AN INTRODUCTORY TEXT, STATEMENT OF GENERAL AIMS, AND SECTIONS ON ORAL INFORMATION, PRINTED INFORMATION, AUDIO-VISUAL INFORMATION, COOPERATION AND EXCHANGES, PUBLICATION OF THE FINAL TEXTS OF THE CSCE, WORKING CONDITIONS FOR JOURNALISTS. IT ALSO HAS ANNEXES GIVING ESSENTIAL CONDITIONS FOR THE INTERNATIONAL MAGAZINE AND SIMULTANEOUS RADIO-TV PROGRAMS.

2. THE FRENCH LANGUAGE TEXT WITH COMMENTS ON THE STATUS OF EACH SECTION FOLLOWS. AS IN HUMAN CONTACTS, THE DOCUMENT WILL NOT BE TABLED AS A PACKAGE BUT WILL BE GIVEN TO NEUTRALS AND IS EXPECTED TO REACH THE SOVIETS SOON. BEGIN TEXT
RESOLUTION ON INFORMATION (THIS TEXT WILL BE TABLED ON SEPT. 20 ALONG WITH SECTION I BELOW AS A PREAMBLE TO THE DOCUMENT. IT IS A NEW TEXT).

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 02 GENEVA 05974 01 OF 03 211027Z

RESOLUTION RELATIVE A L'INFORMATION

LES ETATS PARTICIPANTS A LA CSCE,
-CONVAINCUS QU'UNE CIRCULATION PLUS LIBRE DE L'INFORMATION
PARLEE, ECRITE, FILMEE, RADIODIFFUSEE ET
TELEVISEE ET UN MEILLEUR ACCES A CELLE CI SONT DES
ELEMENTS INDISPENSABLE AU RAPPROCHEMENT ENTRE LES
PEUPLES ET LES HOMMES,
-SOUCIEUX, EN PARTICULIER, DE FACILITER A LEURS CITOYENS
UNE INFORMATION AUSSI LARGE QUE POSSIBLE SUR LES AUTRES
PAYS PARTICIPANTS, AINSI QUE SUR LEURS RAPPORTS
MUTUELS,
-RAPPELLANT QUE LE ROLE PRIMORDIAL, QUI INCOMBE, DANS
CES PERSPECTIVES, AUX JOURNALISTES CHARGES DE RECUEILLIR
ET DE TRANSMETTRE L'INFORMATION, REQUIERT TOUTES
FACILITES APPROPRIEES,
-DESIREUX DE DEVELOPPER LES ECHANGES ET LA COOPERATION
ENTRE AGENTS ET ORGANES D'INFORMATION DE LEURS PAYS
RESPECTIFS.

SECTION I-GENERAL AIMS

--SECTION I-BUTS GENERAUX

SONT RESOLUS A AMELIORER DANS LEURS PAYS RESPECTIFS:

-LA DIFFUSION DES INFORMATIONS, DE TOUTE NATURE, EN
PROVENANCE DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS
-L'ACCES A CES INFORMATIONS
-LES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSENTIES AUX JOURNALISTES
DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS.
-S'AFFIRMENT DETERMINES A PRENDRE, CHACUN EN CE QUI LES
CONCERNE, TOUTES MESURES NECESSAIRES POUR ASSURER LA
REALISATION DES OBJECTIFS CIDESSUS, ET NOTAMMENT A:

--SECTION II-ORAL INFORMATION (THIS TEXT WAS REGISTERED
ON FEB. 15).

--SECTION II-INFORMATION PARLEE

-FACILITER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION PARLEE EN
ENCOURAGEANT LES
-CONFERENCES ET LES TOURNEES DE CONFERENCES DE
PERSONNALITES ET DE
-SPECIALISTES DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS, AINSI
QUE PAR LA VOIE
-D'ECHANGES D'OPINIONS A L'OCCASION DE TABLES
RONDES, SEMINAIRES,
-COLLOQUES, COURS D'ETE, CONGRES ET D'AUTRES

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 03 GENEVA 05974 01 OF 03 211027Z

REUNIONS

-BILATERALES OU MULTILATERALES (DESTINEES A
OEUVRER DANS LE SENS DE LA COOPERATION PACIFIQUE
ENTRE LES PEUPLES ET LES ETATS).

--SECTION III-PRINTED INFORMATION(PART A. DOCUMEN-
TATION WAS REGISTERED IN TWO PARTS, THE FIRST PARA ON
FEB. 18 AND THE SECOND ON MARCH 29. PART B. ACCESS IS
IN DRAFTING BY INFORMAL GROUPS. THE SOVIETS HAVE WITH-

DRAWN AGREEMENT INFORMALLY REACHED ON JULY 26, AND WHO
SHALL HAVE ACCESS IS AGAIN AN UNSETTLED ISSUE).

--SECTION III-INFORMATION ECRITE

A. DIFFUSION

-(FACILITER L'AMELIORATION DE) (AMELIORER) LA
DIFFUSION, SUR LEUR TERRITOIRE, DES JOURNAUX ET
PUBLICATIONS IMPRIMEES, PERIODIQUES ET NON
PERIODIQUES, EN PROVENANCE DES AUTRE ETATS PARTI-
CIPANTS. A CET EFFET:
-ILS ENCOURAGERENT LEURS FIRMES ET ORGANISMES
COMPETENTS A CONCLURE DES ACCORDS ET CONTRATS
TENDANT A AUGMENTER GRADUELLEMENT LES QUANTITES
ET LE NOMBRE DES DITRES DE JOURNAUX ET PUBLICA-
TIONS IMPORTES DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS.
CES ACCORDS ET CONTRATS MENTIONNERTENT NOTAMMENT LES
CONDITIONS DE LIVRAISON LES PLUS RAPIDES ET
L'UTILISATION DES CANAUX HABITUELS EXISTANT DANS
CHAQUE PAYS POUR LA DISTRIBUTION DE SES PROPRES
PUBLICATIONS ET JOURNAUX, AINSI QUE DES FORMES
ET MOYENS DE PAIEMENT CONVENUS ENTRE LES PARTIES
PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISES
PAR CES ACCORDS ET CONTRATS;
-ILS PRENDRENT LA OU CELA S'AVERE NECESSAIRE
LES MESURES APPROPRIEES
POUR REALISER LES
OBJECTIFS CI-DESSUS ET METTRE EN
OEUVRE LES DIPOSITIONS CONTENUES DANS LES
ACCORDS ET CONTRATS.

LIMITED OFFICIAL USE

NNN

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 01 GENEVA 05974 02 OF 03 211046Z

20

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 ACDA-19

NSAE-00 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00

SAJ-01 SS-20 H-03 LS-01 DRC-01 /130 W

----- 101473

R 210945Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8379

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY MOSCOW

LIMITED OFFICIAL USE SECTION 2 OF 3 GENEVA 5974

B. ACCES

-AMELIORER L'ACCES DU PUBLIC AUX PUBLICATIONS
AINSI IMPORTEES.

ENPARTICULIER:

-ILS ENCOURAGERONT L'AUGMENTATION DU
NOMBRE DES POINTS DE VENTE DE CES PUBLICATIONS
DANS LES ENDROITS QUI S'Y PRETENT LE MIEUX;
-ILS FACILITERONT L'AUGMENTATION DE L'OFFRE DE
CES PUBLICATIONS PERIODIQUES PONDANT LES CONGRES,
CONFERENCES, ET AUTRES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES
AINSI QU'AUX TOURISTES PENDANT LA SAISON;
-ILS DEVELOPPERONT LES POSSIBILITES D'ABONNEMENT
SUR LA BASE DES MODALITES PROPRES A CHAQUE PAYS;
-ILS AMELIORERONT LES POSSIBILITES DE LECTURE ET
D'EMPRUNT DE CES PUBLICATIONS DAN LES GRANDES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET LEURS SALLES DE
LECTURE ET DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES;
-ILS FACILITERONT L'ACCES AUX PUBLICATIONS DES
SERVICES D'INFORMATION DES AUTRES ETATS
PARTICIPANTS ET EN PARTICULIER AUX BULLETINS
D'INFORMATION BIBILIOGRAPHIQUE.

--SECTION IV-AUDION-VISUAL INFORMATION (THIS TEXT IS
IN DRAFTING BY FORMAL AND INFORMAL GROUPS. WHILE THERE
LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 02 GENEVA 05974 02 OF 03 211046Z

ARE DIFFERENCES BETWEEN THIS AND THE MORE REALISTIC
US SUGGESTED DRAFT, THE FIRST READING IS IN PROGRESS
AND WITH ANYSOVIET COOPERATION, IT COULD BE COMPLETED
IN TEN DAYS. TO DATE THE SOVIETS HAVE NOT COOPERATED).

--SECION IV-INFORMATION AUDIO-VISUELLE

-FACILITER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS FILMEES,
RADIOIFFUSES ET TELEVISEES DE TOUTE NATURE AINSI
QUE L'ACCES POUR TOUS A CES INFORMATIONS. A CETTE
FIN;

-ILS ELIMINERONT LES OBSTAACLES ARTIFICIELS A LA
RECEPTION SUR LEUR TERRITOIRE DES EMISSIONS EN
PROVENANCE DU TERRITOIRE DES AUTRES ETATS PARTICI-
PANTS;

-ILS FACILITERONT LA PUBLICATION DES HORAIRES DE
DIFFUSION ET DES LONGUEURS D'ONDE DES EMISSIONS EN
PROVENANCE DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS;
-ILS ENCOURAGERONT LA PROJECTION EN SALLE ET LA
PRESENTATION A LA TELEVISION DE FILMS DOCUMENTAIRES
PROVENANT DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS
ET ILLUSTRANT LEURS INSTITUTIONS ET LEUR MODE

DE VIE NATIONAL;

-ILS ENCOURAGERONT UNE DIFFUSION ACCRUE ET DIVERSIFIEE DES INFORMATIONS ENREGISTREES ET FILMEES EN PROVENANCE DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS DIFFUSEES SUR LEUR TERRITOIRE;

-ILS FACILITERONT L'IMPORTATION DE MATERIEL AUDIO-VISUEL EN PROVENANCE DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS ET S-ATTACHERONT A REDUIRE OU A SUPPRIMER LES DROITS DE DOUANE ET LES DROITS A L'IMPORTATION QUI FRAPPENT CE MATERIEL.

--SECTION V-COOPERATION AND EXCHANGES (THIS IS ESSENTIALLY A SOVIET AREA OF INTEREST. THE TEXT HAS BEEN TABLED FOR SOMETIME).

--SECTION V-COOPERATION ET ECHANGES

-ENCOURAGER LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION, EVENTUELLEMENT SUR LA BASE D'ACCORDS A COURT OU LONG TERME AINSI QUE L'EXTENSION DE L'ECHANGE D'INFORMATIONS, NOTAMMENT;

-ILS ELABORERONT LES MODALITES POUR LA PUBLICATION D'UN MAGAZINE INTERNATIONAL QUI SERA REDIGE ET PUBLIE SELON LES INDICATIONS FORMULEES EN ANNEXE
LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 03 GENEVA 05974 02 OF 03 211046Z

ET QUI AURA POUR BUT D'INTENSIFIER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ET D'AMELIORER LA COOPERATION ENTRE LES ETATS PARTICIPANTS. A CETTE FIN ILS INVITENT LE GOUVERNEMENT...A CONVOQUER UNE REUNION, AU COURS DES DOUZE MOIS A VENIR, DES REPRESENTANTS DES PAYS

INTERESSES AFIN DE PRENDRE LES MESURES Necessaires POUR L'EXECUTION DE CETTE DECISION;

-ILS FAVORISERONT L'ORGANISATION DE CYCLES D'ETUDES, DE RENCONTRES ET D'ECHANGES D'IDEES ENTRE EXPERTS, PORTANT SUR DES PROBLEMES RELATifs A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION DES JOURNAUX ET AUTRES PUBLICATION;

-ILS ENCOURAGERONT LA CONCLUSION D'ARRANGEMENTS ET D'ACCORDS ENTRE JOURNAUX ET PERIODIQUES NATIONAUX ET ETRANGERS EN VUE DE LA PUBLICATION SIMULTANEE OU DE L'ECHANGE D'ARTICLES OU DE SERIES D'ARTICLES;

-ILS ENCOURAGERONT LA COOPERATION ENTRE ORGANISATIONS DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION, QU'ELLES SOIENT PUBLIQUES OU PRIVEES, NATIONALES OU INTERNATIONALES, NOTAMMENT PAR L'ECHANGE DE PROGRAMMES DE RADIO ET DE TELEVISION, TANT EN DIRECT QU'ENREGISTRES, PAR L'ECHANGE D'INFORMATION TECHNIQUES ET PAR LES CONTACTS ENTRE PERSONNES ACTIVES DANS LE DOMAINE DE LA RADIO ET DE LA TV;

-ILS ENCOURAGERONT LA PRODUCTION EN COMMUN ET LA
DIFFUSION PAR LES ORGANISMES EMMETEURS INTERESSES
DE PROGRAMMES INTERNATIONAUX SIMULTANES DE
RADIO ET DE TV SELON LES INDICATIONS FORMULEES EN
ANNEXE;
-ILS ENCOURAGERONT ET FACILITERONT LA CREATION
EVENTUELLE PAR LES JOURNALISTES
INTERESSES DES ETATS PARTICIPANTS, D'UN "CLUB
EUROPEEN DU LA PRESSE", QUI SERVE DE CADRE A
L'ORGANIZATION DE RENCONTRES PERIODIQUES.

LIMITED OFFICIAL USE

NNN

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 01 GENEVA 05974 03 OF 03 211109Z

12

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 ACDA-19

NSAE-00 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00

SAJ-01 SS-20 H-03 DRC-01 LS-01 /130 W

----- 101617

R 210945Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8380

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY MOSCOW

LIMITED OFFICIAL USE SECTION 3 OF 3 GENEVA 5974

--SECTION VI-PUBLICATION OF THE FINAL CSCE TEXTS (THIS
WILL BE TABLED ON SEPT. 20.)

--SECTION VI-PUBLICATION DES TEXTES FINALS DE LA
CONFERENCE

ASSURER LA PUBLICATION INTEGRALE DES TEXTES FINALS DE
LA CONFERENCE ET PROMOUVOIR LA PLUS LARGE
DIFFUSION POSSIBLE DE CEUX-CI.

--SECTION VII-WORKING CONDITIONS FOR JOURNALISTS

(THIS TEXT WILL BE TABLED ON SEPT. 20. THERE ARE
STILL TWO POINTS OF DIFFERENCE BETWEEN THIS AND THE
SUGGESTED US DRAFT. THE NATO CAUCUS AGREED TO DRAFT
FALL BACK POSITIONS FOR THOSE IN THE NEAR FUTURE.)

--SECTION VII-CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES

ASSURER QUE LES JOURNALISTES DE PRESSE ECRITE, DE
TELEVISION ET DE RADIO, AINSI QUE LEUR PERSONNEL
TECHNIQUE;
-OBTIENNENT SANS RETARD INDULIS VISAS-Y COMPRIS
LES VISAS A ENTREES ET SORTIES MULTIPLES-, PERMIS
DE SEJOUR ET AUTRES DOCUMENTS QUI PEUVENT SE
REVELER NECESSAIRES;
-SOIENT EN MESURE D'EXERCER LIBREMENT LEUR ACTIVITE
PROFESSIONNELLE LEGITIME;
-PUISSENT SE DEPLACER LIBREMENT;
LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 02 GENEVA 05974 03 OF 03 211109Z

-BOTTENNENT, DANS L'EXERCISE DE LEURS ACTIVITES
PROFESSIONNELLES, L'AUTORISATION D'AVOIR DES CON-
TACTS SANS ENTRAVES AVEC LES PERSONNALITES OFFI-
CIELLES ET PRIVEES;
-NE PUISSENT ETRE EXPULSES POUR DES MOTIFS SE
RATTACHANT A LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE LEGITIME;
-PUISSENT TRANSPORTER AVEC EUX ET EXPORTER L'EQUIP-
MENT ET LE MATERIEL QUI SONT NECESSAIRES A L'EXER-
CICE DE LEUR PROFESSION;
-PUISSENT TRANSMETTRE INTEGRALEMENT ET RAPIDEMENT
AUX DESTINATEURS AUX FINS DE PUBLICATION, DE RADIO-
DIFFUSION OU DE TELEDIFFUSION LES ARTICLES, PHOTO-
GRAPHIES, COMMENTAIRES, BANDES ENREGISTREES OU
FILMS QUI SONT LE RESULTAT DE LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE.
--ANNEXES (THESE WERE TABLED BEFORE THE SUMMER
RECESS).
--ANNEXE I-MAGAZINE INTERNATIONAL
-CONTENU ET COUT
1. LE CONTENU DE MAGAZINE SERA D'UN NIVEAU INTEL-
LECTUEL ELEVE. SES COLLABORATEURS SERONT DES
SPECIALISTES RENOMMES DANS LEUR DOMAINE MAIS LEURS
ARTICLES DEVRONT PRESENTER DE L'INTERET POUR LE
GRAND PUBLIC.
2. LE MAGAZINE COUVRIRA UN LARGE EVENTAIL DE SUJETS
MAIS NE PUBLIERA PAS D'ARTICLES CRITIQUANT DIRECTMENT
UN ETAT PARTICIPANT.
3. LE MAGAZINE PERAITRA REGULIEREMENT. TOUT SERA
MIS EN OEUVRE POUR PUBLIER ET VENDRE LE MAGAZINE SUR
UNE BASE COMMERCIALE. TOUTEFOIS, AFIN D'EN ASSURER LA
PLUS LARGE DIFFUSION POSSIBLE, SON PRIX DE RA ETRE
MODIQUE ET, DANS UNE CERTAINE MESURE, IL DEVRA ETRE
SUBVENTIONNE.
-DIFFUSION
4. CHAQUE ETAT PARTICIPANT PRENDRA UN NOMBRE CONVENU
D'EXEMPLAIRES DU MAGAZINE DANS LA LANGUE DE SON
CHOIX ET EN ASSURER LA VENTE AU PUBLIC, TANT DANS LES
LIBRAIRIES ET LES KIOSQUES QUE PAR ABONNEMENT. CHAQUE
ETAT PROCEDERA EGALEMENT A LA DISTRIBUTION DU MAGAZINE

A DES INSTITUTIONS TELLES QUE LES BIBLIOTHEQUES
PUBLIQUES, LES UNIVERSITES ET LES ECOLES ET REMETTRA
AU REDACTEUR EN CHEF LA LISTE DES POINTS DE DISTRIBU-
LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 03 GENEVA 05974 03 OF 03 211109Z

TION DU MAGAZINE. CHAQUE ETAT PARTICIPANT FACILITERA
EGALEMENT LA PUBLICITE CONCERNANT LE MAGAZINE DANS LA
PRESSE NATIONALE.

-ORIENTATION ET CONTROLE DE L'EDITION

5. A) LE CONTROLE DE L'EDITION SERA ASSURE PAR UN
REDACTEUR EN CHEF QUI SERA UN RESSORTISSANT D'UN PAYS
NEUTRE. IL SERA ASSISTE DE DEUX REDACTEURS EN CHIEF
ADJOINTS CHOISIS DE FACON A ASSURER AU SEIN DU COMITE
DE REDACTION LA PLUS LARGE REPRESENTATION POSSIBLE DE
POINTS DE VUE.

B) DES COMITES SERONT CREEES DANS CHACUN DES ETATS
PARTICIPANTS AFIN D'ETABLIR LA LIAISON AVEC LE
REDACTEUR EN CHEF, D'ACHEMINER LES FONDS PROVENANT DE
SOURCES NATIONALES, D'ORGANISER LA DIFFUSION DU MAGA-
ZINE ET D'AIDER A PROCURER DES ARTICLES POUR CELUI-CI.

C) LE REDACTEUR EN CHEF SERA CHARGE, EN COLLABORA-
TION AVEC SES DEUX ADJOINTS, D'OBTENIR DES CONTRIBU-
TIONS POUR LE MAGAZINE SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR
L'ENTREMISE DES COMITES NATIONAUX DE CHAQUE ETAT PARTICIPANT.

D) DANS LE CAS OU UN DESACCORD SURVIENDRAIT
ENTRE LES REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS ENCE QUI
CONCERNE LA COMMANDE OU LA PUBLICATION D'UN OU DE
PLUSIEURS ARTICLES, IL APPARTIENDRA AU REDACTEUR EN
CHEF DE REGLER LA QUESTION. CELUI-CI

AUSSI PRESENTE A L'ESPRIT LA NECESSITE D'ACCORDER LE
DROIT DE REPONSE A TOUT ARTICLE QUI, DE L'AVIS DU
COMITE DE REDACTION, DONNE LIEU A CONTROVERSE.

--ANNEX II-PROGRAMMES DE RADIO ET DE TELEVISION
SIMULTANES

1. LES PROGRAMMES DEVRONT PORTER SUR LES AFFAIRES
INTERNATIONALES ET ETRE PRODUITS A INTERVALLES
REGULIERS.

2. ILS DEVRONT CONSISTER EN UNE DISCUSSION D'UN
SUJET PARTICULIER PAR UN PETIT GROUPE DE CORRESPON-
DANTS ET DE COMMENTATEURS.

3. LA PARTICIPATION AUX DIVERS PROGRAMMES DECRASE
AIRE PAR ROULEMENT ENTRE LES PAYS INTERESSES. CHAQUE
GROUPE POURRA ETRE COMPOSE DE QUATRE OU CINQ PERSONNES
OFFRANT UNE REPRESENTATION EQUILIBREE DE POINTS DE
VUE, QUI SERONT CHOISIES PAR LES ORGANISATIONS
EMETTRICES DES PAYS INTERESSES.

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 04 GENEVA 05974 03 OF 03 211109Z

4. LES PROGRAMMES DEVRONT ETRE ENREGISTRES EN
DIRECT ET TRANSMIS INTEGRALEMENT. END TEXT. DALE

LIMITED OFFICIAL USE

NNN

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 01 JAN 1994
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: INFORMATION MEDIA, PUBLICATIONS, POLICIES, TEXT, RADIO BROADCASTING, TELEVISION BROADCASTING
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 21 SEP 1974
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: golinofr
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 28 MAY 2004
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1974GENEVA05974
Document Source: CORE
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: N/A
Errors: N/A
Film Number: D740266-0262
From: GENEVA
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1974/newtext/t19740925/aaaaauqh.tel
Line Count: 443
Locator: TEXT ON-LINE, ON MICROFILM
Office: ACTION EUR
Original Classification: LIMITED OFFICIAL USE
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 9
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: LIMITED OFFICIAL USE
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: n/a
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: golinofr
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 15 APR 2002
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <15 APR 2002 by golinofr>; APPROVED <25 APR 2002 by golinofr>
Review Markings:

Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
30 JUN 2005

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: CSCE:COMMITTEE III-INFORMATION
TAGS: PFOR, EEC, CSCE
To: STATE
Type: TE
Markings: Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 30 JUN 2005